

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020**

**Le 15 septembre deux mille vingt, à 21h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Guy CAZALET, Maire de GABASTON.**

**Etaient présents**: MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

**Excusés** : Mme Stéphanie RELEA, M. Alain KOMPANITCHENKO (ayant donné procuration à M. Jean-Pierre BRITIS).

**Secrétaire de séance** : Mme Elisabeth POUTS.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**1 – dénomination des voies communales**

Chaque voie portera un numéro. Une voie privée peut porter le nom que le propriétaire lui a donné donc le 1 impasse du Cordonnier restera nommé comme cela. Tous les numéros de maisons sont donnés par le Maire uniquement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-1 ;

Le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la Commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du conseil municipal ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la dénomination des voies et places publiques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**DÉCIDE** que les voies et places publiques ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations suivantes :

Numéro	Plan	Dénomination
1		ROUTE DE L'EGLISE
2		RUE CENTRE BOURG
3		CHEMIN DE CHOY
4		RUE DU CASTET
5		CHEMIN DE CROUTZET
6		CHEMIN DE COUETTE
7		IMPASSE DE JAMBET
8		ROUTE DE JAMBET
9		CHEMIN JEANNIN
10		ROUTE DE VIC
11		CHEMIN DU BOIS
12		CHEMIN EMIJEAN
13		CHEMIN DE BALASE
14		CHEMIN DES ARTIGUES
15		RUE DU PIC DU MIDI

# Mairie de Gabaston

Numéro	Plan	Dénomination
16		ROUTE DE LA SOUYE
17		CHEMIN DU MOULIN DE CAPBAT
18		CHEMIN DOUS BALENS
19		ROUTE DE PAU
20		RUE HENRI IV
21		CHEMIN DES HOURQUETS
22		CHEMIN JEAN PIERRE
23		CHEMIN DU MOULIN DE CAPSUS
24		ROUTE DE SAINT-LAURENT
25		RUE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE
26		CHEMIN HIALE
27		ROUTE DE LESPOURCY
29		IMPASSE HURLEVENT
30		CHEMIN DE CURBET
31		CHEMIN BERNAT
32		CHEMIN MOUSQUETAIRE
33		CHEMIN COUSTET
34		CHEMIN JEANDAT
35		ROUTE DE L'ETANG
36		RUE GRABETTE
37		CHEMIN BRASSE
38		RUE DU BIARRE
39		RUE DES BOUVREUILS
40		ROUTE DE LEMBEYE
41		RUE GASTON FEBUS
42		RUE LABARRERE
43		RUE CARREROT
44		RUE BOUHEBEN
45		RUE DES CHENES
46		CHEMIN RURAL DE GUILLOT
47		CHEMIN RURAL DE LABEROU
48		CAMI DE LANNE
49		CHEMIN RURAL DE LALANDE
50		CHEMIN RURAL DE LANNE
51		CHEMIN RURAL DE BOURAU
52		CHEMIN RURAL HAILLET
53		CHEMIN RURAL CARRUE
54		CAMI DOU BOSC
55		CHEMIN RURAL BERDOU
56		CHEMIN RURAL DES ARRIBERES
57		CHEMIN RURAL DE LA PASSERELLE
58		CHEMIN RURAL DU GABAS
59		CHEMIN RURAL D'AUGAS
60		CHEMIN RURAL BROUSTE
61		CHEMIN RURAL DE LA SOUYE
62		CHEMIN RURAL DE COMATE
63		CHEMIN RURAL DU CHIN
64		CHEMIN RURAL DE CAPEDEPOUN
65		CHEMIN RURAL DU TAUZIA
66		CHEMIN RURAL DE FENASSE
67		CHEMIN RURAL DE GLISIA
68		CHEMIN RURAL CLOS
69		CHEMIN RURAL DE DAUPHY
70		CHEMIN RURAL DE SARTY
71		CHEMIN RURAL DE LA HOUN
72		CHEMIN RURAL DE LUQUETTE
73		CHEMIN RURAL DES ROUMIS
74		CHEMIN RURAL DE LAPOUTGE
75		CHEMIN RURAL DOUS SARRAILHS

Numéro Plan Dénomination	
76	CHEMIN RURAL DE BOUHEBEN
77	CAMI DOU GABAS
0	ROUTE DE MONTANER

et approuve la dénominations de la voie privée suivante ci-après désignée par le numéro sous lequel elle figure au plan annexé à la présente délibération:

Numéro Plan Dénomination	
28	IMPASSE DU CORDONNIER

Remarque : il est dommage que le chemin de chez Auriol ne soit pas nommé.

## **2 – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2020**

Concernant l'équipement numérique de l'école, accord pour le financement VPI + PC portable. Il est décidé d'y ajouter le devis PC à 840 €.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs projets sont prévus sur l'année 2020, à savoir :

- l'équipement numérique de l'école pour un montant prévisionnel de 3.720,00 € HT soit 4.464,00 € TTC.
- le remplacement des sols et des stores à l'école primaire pour un montant prévisionnel de : 10.228,00 € HT soit 12.273,60 € TTC.

Monsieur le Maire informe que cette volonté entraîne un effort financier important de la part de la commune. Il est donc indispensable de rechercher tous les concours financiers possibles pour cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

S'ENGAGE à réaliser les travaux cités ci-dessus et à prendre en charge les frais non couverts par les subventions sollicitées par ces opérations,

SOLLICITE une aide financière de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2020,

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches à cet effet.

### **Questions diverses :**

#### **Point budget :**

Une présentation de l'état des consommations par rapport au vote du budget est faite aux élus.

 **Point commission bâtiments :**

M. Guy BITAILLOU propose plusieurs devis :

- Démoussage de la toiture du local technique,
- Réfection des lins des classes. Il souhaiterait une intervention pendant les vacances de la Toussaint mais sous réserve de possibilité (en fonction du dossier de demande de DETR). M. PALENGAT propose de demander la DETR, si on a l'accord on le fait à la Toussaint, sinon on repousse les travaux,
- Chœur de l'église : pose d'une gouttière (il n'y en a pas actuellement),
- Stores maternelle,
- Peinture du couloir en bas du bâtiment côté classes de primaire.

Trois axes de priorité sont fixés :

1. La rénovation de l'école,
2. L'équipement numérique,
3. La rénovation du bâtiment communal : gouttière de l'église.

 **Point commission voirie :**

Une proposition de travaux voirie est présentée :

- Chemin de la Souye : une partie
- Chemin Croutzet sur toute la longueur : marché Lapedagne environ 5.800 € H.T.
- Chemin Dous Balens de la route de Sedzère jusqu'au pont à côté de chez J. SINSAU : 34.500 € H.T. au prix du marché

Une demande de subvention est à faire à 40 % avec un montant maxi de travaux d'environ 34.000 € H.T.

Il restera encore un peu de budget ; plusieurs choix seront proposés.

Le Maire demande à faire un état des lieux des points critiques de la voirie avec la fréquentation de la voie afin de prioriser les actions.

Il est décidé de faire le chemin de la Souye en entier + le chemin de Croutzet + le chemin Dous Balens du côté de la route de Sedzère jusqu'au pont après chez Mme J. SINSAU.

Peut-être la côte Hurlevent.

 **Point commission animation :**

Le comité des fêtes a décidé de ne faire qu'une journée accordée pour l'heure par le Préfet (marche / sandwich/pétanque).

La récolte des mails est toujours en cours.

Sont nommés référents :

- Frédéric CATHALOGNE pour le foot,
- Fanny MARTHOUD-DELALANDRE pour l'APE,
- Patrick PAREDES pour le tennis.

M. le Maire demande à la commission animation de réfléchir au montant des subventions qu'il faudrait verser en fonction du fonctionnement qu'ils auront eu.

Mme BESTI propose plusieurs modèles pour la boîte à livres. Une attention particulière est portée sur un modèle créé par le lycée des Arts et Métiers à COARRAZE. Nous sommes toujours en attente d'une réponse pour savoir si un prof veut mener le projet.

Finalement, le choix se porte sur le kiosque solidaire à BIZANOS. Grégory PALENGAT propose de fermer un coin pour une boîte à idées.

#### **Réhabilitation de la décharge sauvage :**

Le site de 1700 m<sup>2</sup> se situe sur deux propriétés privées.

L'étude n'est pas encore finalisée. Elle doit être faite afin d'évaluer les tarifs. Il est exclu d'esclaver les déchets car cela coûterait trop cher. Les déchets seraient regroupés, recouverts d'argile puis on capte les eaux de ruissellement. La convention est à signer avant la fin du mois pour lancer l'étude. On devrait avoir un chiffrage en fin d'année. L'enveloppe du Département sera partagée entre les 12 sites de la CCNEB.

Actuellement, le Département a fermé le site avec un cadenas dont la Mairie a les clés et les différents riverains de parcelles aussi.

#### **Essais camp militaire de Sedzère :**

Le 24 septembre au matin auront lieu des essais au camp de Sedzère. Des manœuvres sont prévues.

Les maisons RABERIN et MINVIELLE sont impactées dans la zone. Le Maire sera présent. L'académie a demandé à ce que les écoles soient actives sur le sujet à leur niveau. Il sera procédé à des tests d'audition de sirènes. La Préfecture s'occupe de la communication.

Une réunion avec le Préfet est prévue.

#### **Point urbanisme :**

Grégory PALENGAT informe l'assemblée qu'une demande de certificat d'urbanisme va être déposée pour le terrain de l'ancienne décharge pour un projet de photovoltaïque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.